

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Moussa Adamo au contact du personnel de l'ambassade du Gabon en France

J.K.M
Libreville/Gabon

EN marge de sa participation à la 40^e session extraordinaire de la conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) tenue récemment à Paris, le ministre des Affaires étrangères, Michael Moussa Adamo, s'est entretenu avec l'ensemble du personnel diplomatique en service en France.

Occasion pour lui de réaffirmer les grands axes de la diplomatie gabonaise en mettant un accent particulier sur "la diplomatie gabonaise afin d'inciter les investisseurs à choisir la destination Gabon, d'autant que les opportunités et potentialités sont nombreuses".

De fait, Michael Moussa Adamo a appelé les uns et les autres à plus de "rigueur, loyauté, intégrité, fidélité, discipline, respect de la hiérarchie". Tout en s'engageant, conformément aux instructions du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, à améliorer de manière significative les



Le ministre des Affaires étrangères, Michael Moussa Adamo ©, dans les locaux de l'ambassade de France au Gabon.

conditions de vie et de travail du personnel diplomatique gabonais en poste dans la capitale française et ailleurs dans l'Hexagone. Preuve de sa détermination à mettre un terme à un certain nombre de difficultés auxquelles les diplomates gabonais sont confrontés depuis un certain temps.

En tout état de cause, cette rencontre constitue la première du genre depuis la nomination de Michael Moussa Adamo à la tête de la diplomatie gabonaise

à la suite du réaménagement du gouvernement intervenu le 8 mars dernier.

Ambassadeur Haut représentant du Gabon en France et Représentant permanent auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Liliane Massala s'est réjouie du choix de Paris comme première destination hors du Gabon du ministre des Affaires étrangères. Non sans l'avoir félicité pour cette nomination.

Sénat: la réforme du CSM à l'étude

J.K.M
Libreville/Gabon

LA réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) est en bonne voie. Pour preuve, après l'Assemblée nationale, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme et de l'Égalité des genres, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, était, hier, devant les membres de la Commission des Lois et des Affaires administratives chargées des Droits de l'Homme du Sénat. Au centre de cette audition: le projet de loi portant ratification de l'ordonnance 011/PR/2021 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du CSM. Un texte qui, a-t-elle indiqué, comporte un certain nombre d'innovations. En ce sens qu'il institue un secrétariat permanent chargé, entre autres, d'assurer le suivi des recommandations du

CSM. Ce qui n'a pas manqué de susciter un certain nombre d'interrogations de la part des sénateurs. Lesquels se sont inquiétés notamment d'un chevauchement de compétences entre le secrétariat permanent du CSM et l'Inspection générale des services. Une inquiétude vite balayée par la garde des Sceaux. Laquelle, magistrate de formation elle-même, a laissé entendre que les textes devraient être élaborés afin d'éviter un quelconque conflit de compétences, tout en définissant les mécanismes de collaboration entre ces deux organes. Dans tous les cas, a-t-elle indiqué, cette ordonnance, qui abroge la loi organique 2/93 du 14 avril 1993 modifiée par la loi organique 8/94 du 17 septembre 1994 relative au CSM comprend 42 articles répartis en quatre chapitres. Qu'à cela ne tienne, l'adoption de ce projet de loi par le Parlement permettra de conférer à cette ordonnance force de loi.



La ministre de la Justice, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, lors de son audition.

Tribune des partis politiques

De l'ombre à la lumière ?

LES choses sont désormais claires. Jusque-là Geoffroy Fouboula Libeka Makosso et toutes les autres têtes pensantes du Copil citoyen qui cachaient bien leur jeu, ont décidé de franchir le Rubicon. Ces derniers ont porté le week-end écoulé sur les fonts baptismaux un nouveau parti politique tapageusement dénommé "Réappropriation du Gabon, de son indépendance pour sa reconstruction" (Réagir). François Ndong Obiang porté au pinacle du dernier-né du landerneau politique et les siens comptent prendre une part active aux élections générales à venir. Une ambition somme toute logique pour tout Gabonais jouissant de ses droits civiques et répondant à toutes les conditions requises. Seul hic, le monde politique obéit à

ses propres règles. S'il est vrai que le Copil citoyen a séduit plus d'un citoyen en saisissant la Cour constitutionnelle pour faire annuler les arrêtés gouvernementaux pris dans le cadre de la lutte et la riposte contre le Covid-19, la conquête des suffrages constitue une toute autre paire de manche.

D'autant qu'à un an et demi, des prochaines élections générales, la probabilité que les militants de Réagir rattrapent son retard sur le terrain est très faible. Ne disposant d'aucune base voire implantation nationale, comment les adhérents de Réagir vont-ils s'y prendre pour mettre un terme à l'hégémonie du Parti démocratique gabonais (PDG)? Réagir, comme bien d'autres formations

politiques, ne verse-t-il pas dans la simple figuration pour ne pas dire dans la distraction? Connaissant la sempiternelle lenteur et lourdeur du ministère de l'Intérieur dans la délivrance du récépissé définitif, ce nouveau parti pourra-t-il aller aux élections sous sa propre bannière? Pas évident!. Certes de façon générale, les mouvements se gargarisant d'appartenir à la société civile sont des antichambres de chapelles politiques, le virage à 180° pris par les responsables du Copil citoyen risque de ne pas être sans conséquence. François Ndong Obiang et ses militants s'ils n'y prennent garde, risquent de très vite déchanter.

Yannick Franz IGOHO